



UN PROJET DE JARDINS FAMILIAUX POUR NOTRE COMMUNE

UN PEU D'HISTOIRE



En 1896, l'abbé Jules Lemire, député démocrate du Nord, inspiré par le « terrianisme », fonde la Ligue Française du Coin de Terre et du Foyer. L'objectif est clair : mettre à disposition du chef de famille un coin de terre pour y cultiver des légumes nécessaires à la consommation du foyer.

En 1916, la création de jardins répond aux problèmes de ravitaillement liés au conflit mondial et développe de manière accrue les jardins potagers indispensables en période de pénurie.

En 1920, 47 000 jardins ouvriers sont répartis sur tout le territoire. Les dirigeants bénévoles sont influents et font avancer la législation dans le sens des jardins familiaux. Présidents de la République, ministres, écrivains, poètes, savants... soutiennent le mouvement.

Durant tout le 20^e siècle, les jardins vont s'adapter aux évolutions de la société française. Les années 70 marquent un net recul du nombre de parcelles : c'est l'époque des « Trente Glorieuses », années d'expansion et de développement économique.

En revanche depuis les années 90, la demande explose littéralement. Si le besoin alimentaire subsiste, la fonction des jardins évolue pour répondre aux nouveaux besoins d'une société en mutation : retrouver un lien et un contact physique avec la nature, lutter contre le stress, manger sainement, développer des relations sociales avec les autres jardiniers... Les jardins familiaux ont réinvesti le cœur des villes avec une mission : créer et renforcer le lien social.

Les jardins communaux ont le vent en poupe et leur création et leur développement sont favorisés par les élus locaux afin de répondre aux objectifs suivants :

Pour le village :

- Favoriser la vie sociale et associative en créant un lieu de vie local, convivial et partagé
- Présenter un terrain de prédilection pour l'initiative à la nature et à la protection de l'environnement
- Gérer l'espace périurbain et mettre en scène et en valeur le paysage

Pour les habitants :

- Constituer un support de solidarité et de résistance à la précarisation en permettant l'auto approvisionnement
- Fournir un moyen de lutter contre l'inactivité forcée (chômage, retraite)
- Jouer un rôle important dans les loisirs et la vie familiale

Les jardins familiaux sont dotés d'un statut légal depuis le XX^e siècle (loi du 26 juillet 1952), renforcé par la loi du 10 novembre 1976 qui favorise leur création, leur apporte une protection supplémentaire et accorde aux collectivités des droits pour acquérir et aménager ces jardins.

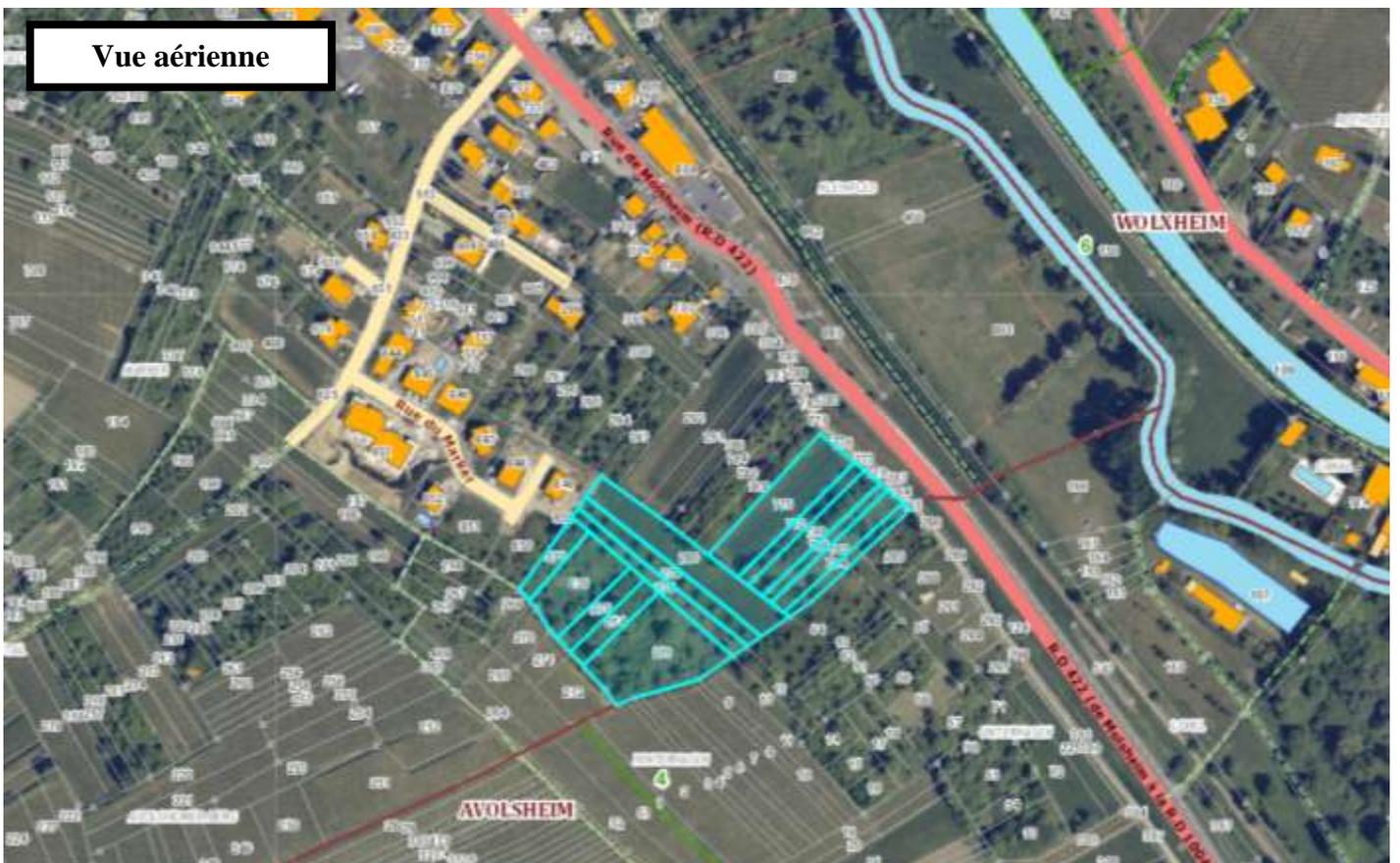
LA DELIBERATION DE PRINCIPE

Le Conseil Municipal en date du 5 septembre 2014 a décidé de créer sur notre ban communal un secteur dédié aux jardins communaux en limite Sud-est de notre commune jouxtant la limite territoriale d'Avolsheim

Plan de situation



Vue aérienne



Les principes retenus sont les suivants :

- 40 jardins familiaux répartis en 5 îlots distincts
- Des surfaces variant de 140 m² à 486 m²
- Une gestion par îlot pour renforcer le lien entre les futurs jardiniers ou jardinières
- Une place de stationnement par jardin
- Une desserte eau potable par jardin

UN VŒU PIEUX

La Commune de Soultz-les-Bains ne possède pas la maîtrise foncière de ces terrains, aussi elle souhaite se porter acquéreur de l'ensemble de ces parcelles.

Rien n'est encore joué d'avance, mais notre volonté est de faire avancer au plus vite ce dossier sachant que ces terrains ne sont aujourd'hui pas ouverts à l'urbanisation (trame verte, conurbation non autorisée avec Avolsheim...) selon les documents d'urbanisme intercommunaux opposables.

Le secteur jardins communaux sera par ailleurs repris dans nos documents d'urbanisme Soultzois.

Le dossier suit son cours et nous ne manquerons pas de vous informer de son évolution. Il nous semblait toutefois important, parce qu'il s'agit d'un sujet d'importance pour l'évolution de la commune et de la qualité de vie de ses habitants, de partager le projet final tel que nous le souhaitons et l'espérons.

NOS 5 PREMIERS JARDINS FAMILIAUX

Dans le BIC du mois de juin 2015, la Commune de Soultz-les-Bains, dans le cadre de l'aménagement du jardin du presbytère, cherchait des personnes pour exploiter des jardins familiaux.

Merci à tous ceux qui se sont inscrits et qui verront courant décembre se remettre l'autorisation d'exploiter leur jardin familial.

Des terrains de 50 m² à 100 m² équipé d'un branchement d'eau individuel.

